

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse le 27 avril 2018

### ***Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2018 « Génération Santé et sécurité »***

#### **Former les jeunes à la prévention des risques professionnels : Des actions concrètes en Midi-Pyrénées**

*A l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels fait le bilan de ses actions qu'elle mène en direction des jeunes de moins de 25 ans. Elle agit en effet depuis plusieurs décennies pour mieux intégrer les bases de la prévention des risques professionnels dans la formation initiale.*

*Sur le territoire Midi-Pyrénées, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - Risques professionnels, met en œuvre des actions de partenariat en direction des jeunes scolarisés, nouveaux embauchés, dans des domaines de prévention tels que les nuisances sonores, les vibrations...*

#### **Pourquoi former les jeunes à la prévention des risques professionnels**

Chez les jeunes de moins de 25 ans, la **fréquence annuelle des accidents du travail est 2,5 fois plus importante que chez les autres salariés**, tous secteurs d'activités confondus. C'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi. Pour autant, une [étude épidémiologique](#) réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité de la branche risques professionnels, révèle que les jeunes qui ont été formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité **ont deux fois moins d'accidents du travail que les autres**.

#### **Des actions nationales et régionales en direction des filières d'enseignement**

L'Assurance Maladie - Risques professionnels et son réseau de caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) animent des partenariats nationaux et régionaux pour développer des compétences en santé et sécurité au travail dans les différents cursus de la formation initiale. Les publics-cibles sont en grande partie les élèves des lycées professionnels et technologiques et les apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA).

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a notamment développé un **partenariat avec l'Education nationale** :

- **Au niveau national** : avec l'introduction de compétences en santé et sécurité au travail lors de la création ou de la rénovation des diplômes de l'enseignement professionnel, grâce à l'action de la branche et du ministère coordonnée par le Conseil national pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail (CNES&ST) ;
- **Au niveau local** : avec la formation des enseignants à la prévention des risques professionnels pour leur permettre de maîtriser les concepts de prévention.

## Des actions régionales

### **Dans le Lot**

Dans le cadre de la prévention des nuisances sonores la Carsat Midi-Pyrénées se place résolument aux côtés des jeunes, futurs salariés et employeurs du monde professionnel.

Une manifestation en partenariat avec l'association OCTOPUS, le rectorat de l'académie de Toulouse et le groupe Musical KKC Orchestra s'est tenue jeudi 5 avril 2018 à Cahors avec deux représentations de 50 minutes chacune.

Au programme de la journée : concert, exposés, vidéos, diaporamas... où s'alternaient l'histoire des musiques amplifiées ; leurs évolutions technologiques ; des messages pédagogiques sur l'oreille : anatomie et fonctionnement, définition du son, le bruit, l'audition, les solutions de prévention du bruit...

L'idée de de cette manifestation, préserver « son audition dans toutes les situations », auprès des élèves de 2eme année de CAP, Bachelier de lycées professionnels, 2eme année de BTS, apprentis de CFA.

### **Dans le Tarn**

La Carsat Midi-Pyrénées et l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) ont établi un partenariat avec l'Ecole des Mines pour des interventions de formation des enseignants et chercheurs qui forment à leur tour les élèves.

Elle est la première école d'ingénieurs à être labellisée « Santé et Sécurité au Travail » en Midi Pyrénées. Ici près de 200 élèves sont formés à la santé et la sécurité dans les domaines des mines, du nucléaire, de l'industrie...

D'autres écoles sur le territoire de Midi Pyrénées se sont engagées avec l'accompagnement de la CARSAT

### **En Haute-Garonne**

Sur les nuisances physiques, la Carsat poursuit son partenariat avec l'IUT de Blagnac en contractualisant deux nouveaux projets tuteurés : l'un sur la mise en place d'une liaison sans fil entre un micro et un panneau de signalisation sonore, l'autre sur la constitution d'une banque de données sur les niveaux de bruit et de vibrations de matériel portatif. Trois nouveaux projets sont en cours de réalisation.

**Convention éducation nationale** : un partenariat avec les acteurs régionaux de la formation initiale intègre la prévention des risques dans les enseignements des filières professionnelles. Il développe des compétences chez les enseignants des établissements scolaires professionnels et CFA.

En 2017, 7500 élèves et apprentis ont suivi la formation sauveteur secouriste du travail (SST), 1200 la formation prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), 1600 la prévention des risques électriques et 1100 sur le travail en hauteur.

### **En 2017 :**

- 14 enseignants de la filière logistique ont été formés.
- Une journée de regroupement des enseignants de maintenance industrielle, formés fin 2015, sur le partage des bonnes pratiques de mise en œuvre des outils synergie auprès des élèves a été animée avec les inspecteurs de l'éducation nationale.
- Les enseignants des filières BTP et maintenance, formés en 2015 et 2016, ont déployé l'outil auprès de leurs élèves.

Poursuite de l'action de formation de tuteurs en entreprise en partenariat avec l'OPPBT pour le secteur du bâtiment et dans une entreprise du secteur de la maintenance aéronautique.

**Jeunes et nouveaux embauchés** : déploiement du dispositif « synergie » à destination des élèves et apprentis des filières professionnelles.

### **Des outils pédagogiques à l'usage des établissements et des entreprises**

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a développé un **dispositif favorisant la maîtrise des risques professionnels** : **Synergie**. Basé sur l'observation et l'analyse de situations de travail en entreprise, ce dispositif intervient :

- dans les établissements de formation sous la forme d'un support pédagogique qui permet à l'enseignant d'aborder la prévention par le biais du risque ou de l'activité réalisée (Synergie Pédagogique) ;
- dans les entreprises accueillant les jeunes en stage ou en apprentissage, sous la forme de planches illustrées comprenant des dangers liés à des situations de travail, et permettant de proposer des mesures de prévention en réponse (Synergie Accueil).

### **A propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de la Carsat Midi-Pyrénées**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services.

Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

**« Mobiliser les partenaires sociaux, renforcer les partenariats pour élaborer et déployer nos actions » sont les maîtres mots de la branche Risques Professionnels de Carsat Midi-Pyrénées. Quelques chiffres clés 2017 :**

- 81 268 entreprises sur le territoire.
- 62 370 déclarations d'accidents du travail et 3 570 déclarations de maladies professionnelles reçues.
- 7 258 actions directes du service prévention et 1 727 actions indirectes via nos partenaires.
- 3 624 (3,4%) établissements contactés. Ils emploient 38,5 % des salariés et représentent 38,2 % du coût global des AT-MP (Accidents du travail – Maladies professionnelles).
- 471 AFS (Aides financières simplifiées) pour un montant de 3 451 953 € et 29 contrats de prévention pour un montant de 669 554 € ont été signés

#### **Contacts presse :**

Monique Zinet : tél. 05 62 14 85 34 – courriel : [monique.zinet@carsat-mp.fr](mailto:monique.zinet@carsat-mp.fr)

Guy Hourriez : tél. 05 62 14 29 60 – portable : 06 24 49 12 17 – courriel : [guy.hourriez@carsat-mp.fr](mailto:guy.hourriez@carsat-mp.fr)

**Plus d'infos** sur [www.ameli.fr/employeurs](http://www.ameli.fr/employeurs) ; [www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)